

1- MODALITES D'INSCRIPTION

L'adhérent est considéré inscrit lorsque le dossier est complet au premier cours.

- **La cotisation** (en fonction du cours) et **l'adhésion annuelle** (27€) réglées.
- Le **dossier rempli (Fiche d'inscription, Règlement Intérieur signé, l'autorisation de sortie signée** pour les enfants mineurs, l'autorisation aux **droits à l'image signée**), sinon l'adhérent ne pourra participer à aucun évènement organisé par l'association ou engageant l'association
- Les **frais de costumes** (uniquement les années spectacle) sont demandés lors de l'inscription et encaissés uniquement si l'élève participe au spectacle.
- Le **certificat médical** obligatoire (- d'un an). A défaut, l'adhérent reconnaît qu'il ne pourra mettre en cause l'association.

2- LES COURS

L'accès au cours est uniquement permis aux adhérents ayant la tenue correspondant à leur cours :

- Classique : justaucorps (et jupette), collant, ½ pointes et/ ou pointes.
(A partir du cours d'Initiation, la tenue est imposée et sera indiquée par le professeur)
- Modern jazz : haut et pantalon jazz, chaussures de jazz ou pédis ou chaussettes
- Street Dance : T-shirt et bas de survêtement, baskets propres
- Zumba : tenue sportive, baskets propres, 1 bouteille d'eau et 1 serviette

La **paire de baskets réservée au cours de danse** ne doit pas être utilisée en dehors des salles de danse.

Les **cheveux doivent être attachés** pendant les cours (chignon pour le classique).

Il est strictement **interdit de mâcher du chewing-gum en cours, et de porter des bijoux ou autres accessoires imposants. Les portables doivent être éteints pendant les cours.**

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol survenus pendant ses activités.

En cours d'année, les salles et/ou les professeurs peuvent être indisponibles, l'association s'engage, sans garantie, à trouver une solution de remplacement, en fonction de la disponibilité des salles.

3- HORAIRES ET PRESENCES

Les salles sont mises à la disposition de l'association par la municipalité qui en fixe les horaires. L'adhérent s'engage donc à **être ponctuel** par respect pour le professeur et le travail des élèves.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. La responsabilité de l'association n'est engagée qu'au moment où l'adhérent est en cours avec son professeur.

La présence régulière aux cours est vivement conseillée. **En cas d'absence**, prévenir le professeur concerné via la page Contact de notre site internet : **www.temps-danse-asnieres.com**.

Veillez noter qu'en cas d'absences répétées, l'élève sera considéré comme démissionnaire, sans qu'un remboursement ne soit accordé.

Les parents ne sont pas admis aux cours

4- REMBOURSEMENT

Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera fait en cours d'année. Si exception il y a, et qu'un remboursement est acceptée en accord avec le bureau, la cotisation annuelle de 27€ restera due.

5- MANIFESTATIONS

L'association organise un **spectacle au Grand Théâtre d'Asnières** tous les 2 ans pour tous les élèves (sauf cours d'Eveil I & II et cours Handidanse). La participation n'est pas obligatoire.

Pour les participants, **les répétitions générales sont obligatoires. Les élèves absents pendant l'année et pendant les répétitions ne participeront pas au spectacle.**

- Les places sont numérotées et payantes.
- Les photos et vidéos ne sont pas autorisées pendant le spectacle de fin d'année.

L'association organise aussi des portes ouvertes au cours de l'année.

IMPORTANT : En cas de non-respect de l'un des points du règlement, le professeur se réserve le droit de refuser la participation de l'élève au cours.

Signature de l'élève

Signature des parents